ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 17562

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la question de la politique culturelle de la France. En effet, il redoute une volonté politique de mettre fin à l'exception culturelle à la française, comme le recommande la directive européenne sur les services (AGCS) qui veut que la culture soit une marchandise comme une autre. Aussi, il redoute la destruction du ministère de la culture en tant que tel, en amputant ses missions ainsi que les moyens de son action et en supprimant des services et des postes sous couvert de réorganisation administrative. C'est dans ce cadre qu'il juge extrêmement préoccupantes les pratiques d'externalisation et de privatisation, illustrées par la création de filiales notamment, à l'INRAP, la RMN et au CMN, ou encore les nouvelles vagues de transferts aux collectivités territoriales (monuments puis musées nationaux). La révision générale des politiques publiques (RGPP) est bien, selon lui, un outil de détérioration et de privatisation des services publics. En outre, dans une optique de maintien du patrimoine français, il met en garde contre la remise en cause de l'inaliénabilité des collections publiques, prévue par le projet de loi Mancel. Enfin, il estime qu'il est grand temps de mettre au coeur de l'action du ministre le développement des missions et des moyens accordés aux services déconcentrés (DRAC et SDAP), qui sont selon lui les véritables outils des politiques publiques culturelles et les partenaires indispensables de la promotion de celles-ci sur l'ensemble du territoire. A ce titre, il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour maintenir et développer une politique culturelle dans notre pays.

Données clés

Auteur : M. Jean-Jacques Candelier
Circonscription : Nord (16e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 17562
Rubrique : Culture
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 février 2008, page 1523
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)